

Éditorial

Cet éditorial marque un tournant important dans la vie du Pastoralisme en Savoie. En effet, après vous l'avoir annoncé à plusieurs reprises, **la Fédération des AFP de Savoie est créée**. Le 4 mai 2012 marque sa création, et cette lettre change dorénavant de dénomination : elle devient « **La Lettre de la Fédération des AFP de Savoie** » et elle en porte les couleurs et le « Logo ».

Qu'il me soit ici permis d'adresser nos plus sincères remerciements à toutes les personnes sans qui ce projet n'aurait vu le jour. Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil Général de la Savoie, les élus en charge des questions agricoles et particulièrement Monsieur Lionel MITHIEUX, à nos cotés depuis le début, les élus de la Chambre d'Agriculture et de la SEA. Il convient aussi d'ajouter les salariés des structures citées précédemment. La Fédération doit aussi beaucoup à la ténacité et la régularité du groupe des présidents fidèles depuis 2007.

F comme force, la Fédération représente une véritable force pour les AFP désormais réunies pour mieux exister et compter comme un partenaire dans l'organisation de l'Agriculture et la gestion des territoires de notre département.

A comme adhésion, et nous comptons sur le plus grand nombre d'AFP, plus de 20 ont promis leur adhésion.

F comme facilitatrice, la fédération se veut comme trait d'union entre les 10000 propriétaires représentant 36 000 ha, les exploitants et les collectivités locales et départementales

P comme pérennisation et structuration du réseau des AFP dans le cadre du Département.

Vous le comprendrez, la **FDAFP** se veut clairement être au service de ses adhérents et devenir un acteur majeur du Département.

Elue Présidente de la Fédération, je m'engage à hono-



rer cette fonction et à faire exister et vivre la Fédération dans une perspective d'amélioration des contraintes administratives et des relations avec les Collectivités Locales et Départementales.

Véritable acteur, la Fédération des AFP, va devenir incontournable si telle est votre volonté. Les membres du Conseil d'Administration seront à la hauteur de vos espérances.

Monique BASSI-LEGER

Présidente de l'AFP de Celliers et Présidente de la Fédération des AFP de Savoie

SOMMAIRE

P1 : **Edito**

P2-3 : **Vie de la FDAFP**

P4 : **Actualités départementales**

P5-7 : **Revue de presse**

P7 : **Actualité nationale**

P8 : **Un regard sur l'AFP de Celliers**

Personnes ressources « AFP » en Savoie

Chambre d'Agriculture : Pôle Territoires
(04 79 33 82 87)

40 rue du Terraillet—73190 Saint Baldoph

Suivi administratif et animation des AFP :

MAILLAND-ROSSET Sébastien

Création : Serge LACOUR

Conseil Général

DUPRAZ Jérôme (04 79 96 74 59)

D.D.T. Bâtiment l'Adret - 1 rue des Cévennes -

BP 1106 - 73011 Chambéry Cedex

Cadre réglementaire et Travaux :

BERTHOMIER Patricia

(04 79 71 73 33)



En partenariat avec :



A NOTER ...

L'appel à cotisation aux membres après ouverture d'un compte au Crédit Mutuel a été lancé. Merci à tous pour votre soutien et votre engagement auprès de la FDAFP.

Comptabilité. Vous trouverez ci-après le lien vers la page consacrée aux instructions comptables pour les ASA du site du ministère des finances :

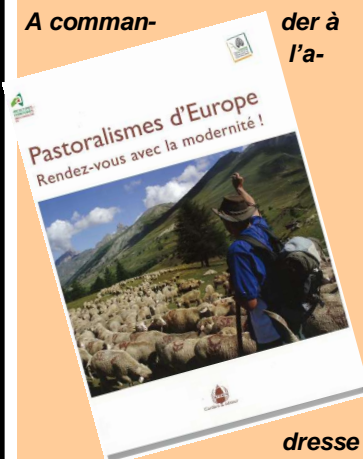
http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/comp_loca/mode_autr/comp_synd_2.html

Travaux. Les comités de pilotage des Plans Pastoraux Territoriaux (PPT) des différents territoires du département auront lieu à l'automne. Pensez dès à présent à terminer vos projets et demandes de financement.

A lire : «*Pastoralismes d'Europe, rendez-vous avec la modernité*».

Le livre retrace les débats de la journée – colloque qui a eu lieu à l'occasion des 40 ans de la loi pastorale le 1er mars 2012 à Paris.

A commander à l'a-



sui- **vante :**
afp@pastoralisme.net

Prix : 20 € + port

Fédération départementale des AFP de Savoie—FDAFP 73

La Fédération Départementale des AFP de Savoie est désormais créée depuis sont assemblée générale constitutive du 4 mai 2012 à l'Hôtel du Département. (lire également les articles dans la rubrique revue de presse).

La présidente de la FDAFP 73 est Monique BASSI LEGER, également présidente de l'AFP de Celliers. Gilles VIVET (président de l'AFP de Monfort) et Guy JACOB (président de l'AFP de Thyl) sont respectivement vice-président et trésorier.

La liste des membres du conseil d'administration est la suivante :

Membres actifs (AFP)

Présidente :
BASSI LEGER Monique (AFP de Celliers)

Vice-Président :
VIVET Gilles (AFP de Monfort)

Trésorier :
JACOB Guy (AFP de Thyl)

Membre : AMEVET Daniel (AFP de Montdenis)

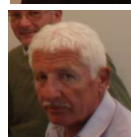
Membre : AJOUX Georges (AFP des Hauts d'Ugine)

Membre : DELEPELEIRE Michel (AFP de Montsapey)

Membre : QUEZEL Georges (AFP intercommunales des Villards)

Membres associés

Conseil Général de la Savoie représenté par Lionel Mithieux



Chambre d'Agriculture de la Savoie représentée par Patrice DESCHAMPS

Société d'Economie Alpestre de la Savoie représentée par Albert TOURT

Direction Départementale des Territoires représentée par Noël BENESTON

Pour toute information : Fédération départementale des AFP de Savoie

Maison de l'agriculture et de la Forêt
40, rue du Terraillet
73190 St BALDOPH
Tel : 04 79 60 49 33
Mél : fdafp73@gmail.com



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES AFP DE SAVOIE EN ACTION

Fraîchement constituée, la FDAFP73 a engagé suite au conseil d'administration du 15 juin 2012, une série d'actions au service de ses membres :

- **un avocat spécialisé en droit rural** a été rencontré afin de savoir s'il souhaitait être avocat référent pour les AFP adhérentes.

- une rencontre entre le président de la **Chambre interdépartementale des Notaires**, Pierre-André GIRARD et la FDAFP73 a été organisée le 4 juillet dernier. L'objectif est de déterminer le mode de fonction-

nement à établir entre études notariales et AFP pour que les présidents puissent tenir à jour les listing de propriétaires en étant mis au courant des mutations.

- une rencontre avec la **Direction Départementale des Finances Publiques à Chambéry** a eu lieu le **16 juillet 2012**. L'objectif est là encore d'établir un mode de fonctionnement compréhensible et facilité entre les trésoreries et les AFP adhérentes.

- D'ici à la fin de l'année, la FDAFP va établir un cahier des charges afin de consulter dès le début

de l'année 2013 les cabinets d'assurances pour que ceux-ci proposent une prestation harmonisée à l'ensemble des adhérents.

- Egalement d'ici à la fin de l'année **une session de formation** sera organisée autour de la thématique «**budget finances**».

- enfin à noter, les **prochaines rencontres départementales des AFP** auront lieu à **St Alban des Villards le 25 octobre à 9 heures**. Nous serons accueilli par l'AFP intercommunale des Villards et son président Georges Quezel.

La Fédération Départementale des AFP de Savoie a reçu lors de sa création l'appui du Conseil Général de la Savoie et de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.

Interview croisée de Lionel Mithieux (Vice - Président délégué du Conseil général en charge de l'agriculture et de la forêt, du développement urbain et des relations avec les agglomérations) et de Patrice Jacquin (Président de la Chambre d'agriculture de Savoie).



P. Jacquin



L. Mithieux

➔ Quelle est l'implication de votre structure au sein de la FDAFP?

Patrice JACQUIN : Depuis 10 ans environ, la Chambre d'Agriculture anime la vie quotidienne des AFP. Pourquoi? Pour l'agriculture, l'outil AFP est un outil stratégique car il permet de regrouper un grand nombre de propriétaires pour organiser une gestion collective des espaces pastoraux. Les 36 000 hectares de terres inclus dans le périmètre des AFP savoyardes participent directement à l'économie agricole et pastorale du département ; ils sont aujourd'hui indispensables au fonctionnement d'environ 120 exploitations agricoles. Compte-tenu de ces raisons, il est naturel que la Chambre d'Agriculture, établissement public de l'agriculture continue à accompagner l'émergence des AFP mais aussi leur vie de tous les jours en soutenant la FDAFP dans ses actions et en participant à son animation.

Lionel MITHIEUX : Le Conseil général est aujourd'hui représenté au sein du Conseil d'Administration de la Fédération, ce qui traduit l'importance qu'il a toujours accordé au développement et à la pérennité des structures que cette Fédération représente. Cet intérêt pour les AFP s'est matérialisé entre autres au travers des aides que le Département porte historiquement sur l'émergence, la création et la vie (travaux et équipements) des AFP.

C'est un accompagnement dans la durée qui s'est conçu avec ses partenaires, dont la Chambre d'Agriculture avec laquelle une convention d'intervention existe, la DDT en charge des aspects réglementaires, et les collectivités qui représentent un

appui local indispensable, tant fonctionnel qu'humain. L'intervention du Département est voulue comme un soutien aux porteurs de ces initiatives et de cette charge, dont les bénévoles témoignent de la lourdeur.

➔ En soutenant la création de la FDAFP73, qu'attendez-vous de cette nouvelle structure?

PJ : Nous souhaitons disposer d'un interlocuteur unique regroupant l'ensemble des interrogations et questions de chacune des AFP du département. Et grâce à l'expression de ces besoins, nous souhaitons que la FDAFP apporte des réponses concrètes facilitant la gestion quotidienne de ces établissements publics que sont les AFP. L'intérêt pour la Chambre d'Agriculture qui doit connaître et comprendre l'ensemble des préoccupations du monde agricole, est que la Fédération des AFP permette d'identifier les questions et préoccupations des propriétaires mettant leurs propriétés en location auprès des éleveurs. Au moment où la Chambre d'Agriculture va se renouveler, la FDAFP peut être un partenaire privilégié sur ce type de problématique, en lien avec la Société d'Economie Alpestre de la Savoie.

LM : Le Département partage pleinement les missions que les AFP confient à la Fédération. L'équilibre est à entretenir entre :

- la plus value dont les AFP doivent bénéficier pour leur fonctionnement individuel quotidien, grâce à cette approche collective,
- et la représentation tout au moins départementale de l'identité des AFP Savoyardes : La Fédération « pèsera » à l'avenir plus de 10 000 comptes de propriétés pour plus de 36 000 ha situés parmi les espaces emblématiques de la Savoie (alpages et versants) ou la reconquête et le maintien d'une dynamique agricole fragile restera un enjeu permanent, entre enfrichement, loisirs et urbanisation.

Les caractéristiques de cette part de la propriété privée savoyarde organisée selon des buts communs offrent une crédibilité à la Fédération, et favorisent les échanges avec instances et acteurs départementaux pour agir dans le sens « de territoires de projets ». Ces perspectives peuvent sembler bien éloignées des réalités très locales. Elles doivent contribuer au contraire à toujours plus de justesse dans les interventions que nos institutions accordent en réponse à ces besoins locaux.

Les moyens techniques mis à disposition au travers du partenariat Département et Chambre d'Agriculture permettent de conforter fonctionnellement l'action bénévole de l'association. La Savoie se distingue par ses productions agricoles sous signe de qualité (appellations d'origine etc.), et ses paysages façonnés qui marquent une identité « Montagne » attractive. Agriculteurs, collectivités, propriétaires sont acteurs de cette dynamique et méritent d'être soutenus en ce sens.

➔ Comment les collectivités—le monde agricole perçoivent-ils les AFP et plus largement la FDAFP?

PJ : L'intérêt des AFP est qu'elles regroupent les propriétaires - dont presque toujours des collectivités - et le monde agricole. C'est un lieu de compréhension des attentes des propriétaires, des besoins des éleveurs et du nécessaire compromis qui en découle. La notion d'AFP sous-tend une démarche et une approche collective pour la gestion d'un bien commun. Par définition, ce type d'outil est conforme aux valeurs de l'agriculture savoyarde. Nous souhaitons retrouver ces valeurs d'engagement, de collectif et de qualité au sein même de la FDAFP.

LM : Quelques collectivités éprouvent des difficultés ponctuelles dans leurs relations avec les AFP. Les expériences témoignent que la conjugaison de leurs actions bénéficie pleinement au territoire lorsque l'action bénévole de l'AFP peut se reposer sur le soutien tout au moins administratif de la structure publique, puisque cette association est un Etablissement Public local. Lorsque ces conditions sont réunies, la collectivité peut en contrepartie s'appuyer sur un véritable opérateur de changement et d'entretien visible dans le paysage. Son action si souvent discrète, relève également du rôle de médiateur entre interlocuteurs, pour des espaces dont le devenir tend à échapper à la collectivité, tout en étant sources de contraintes multiples pour elle ...

La durée et la nature des relations humaines peuvent distendre les liens ou éroder la finalité du projet qui attachent les 2 structures. La Fédération pourrait à ce titre se mobiliser ponctuellement pour apporter du recul sur la situation que l'AFP et la collectivité connaissent, afin que ces derniers soient collégialement à même de « recontractualiser » leurs attentes.

Je souhaite en ce sens que des références de « bonnes pratiques dans la relation Collectivité/AFP » puissent être prochainement formalisées pour être communiquées à chacun !

La commune de le Chatel (territoire de Maurienne) comptait jusqu'à il y a peu de temps deux Associations Foncières Pastorales autorisées sur son territoire, l'AFP du Chatel et l'AFP du Plateau.

Le 25 mai 2012, les propriétaires réunis en Assemblée Générale extraordinaire ont décidé de fusionner. La nouvelle AFP prendra le nom de : « AFP des Alpagnes du Chatel ».

Qu'est ce qu'une fusion ?

La fusion de plusieurs AFP permet d'obtenir une seule AFP sur l'ensemble des périmètres des AFP fusionnées sans passer par la procédure de dissolution et sans enquête publique. L'AFP autorisée issue de la fusion se substitue de plein droit aux anciennes associations.

Quelles sont les motivations d'une fusion ?

Pour ces deux AFP, les présidents avaient l'habitude de fonctionner ensemble et avaient une vision proche de leur territoire.

Les propriétaires membres d'une AFP étaient souvent membre de la seconde AFP.

Les deux AFP, soutenues par la

commune sont gérées administrativement par la secrétaire de Mairie.

L'objectif est donc de réduire :

- le temps consacré au fonctionnement institutionnel aussi bien pour le secrétariat de mairie que pour les membres bénévoles du bureau
- Les coûts de fonctionnement (moins de convocation à envoyer).

Quelles démarches faut-il faire pour fusionner deux AFP ?

Dans un premier temps les deux AFP doivent avoir des statuts identiques (ou travailler pour). Pour ces deux AFP, le travail de mise en conformité mené en 2011 suite au décret du 3 mai 2006 et à l'ordonnance du 1er juillet 2004 a été l'occasion d'harmoniser les statuts.

Les syndicats de chaque AFP doivent délibérer pour valider le principe de la fusion

Chaque AFP envoie ensuite au préfet la demande de fusion avec les délibérations des syndicats et le projet de statut commun.

C'est finalement aux propriétaires, réunis en Assemblée Générale extraordinaire de se prononcer : les modalités de vote sont celles prévues pour la création de l'AFP.

Les procès verbaux de chaque Assemblée Générale sont alors envoyés au préfet.

Si la consultation des propriétaires est fructueuse, alors le préfet publie un arrêté préfectoral et chaque président est chargé de le notifier aux membres de la nouvelle AFP.

Une première Assemblée Générale est alors convoquée dans les deux mois suivant l'arrêté préfectoral et elle aura la charge d'élire un nouveau syndicat.

FICHE D'IDENTITÉ DE LA NOUVELLE AFP

Surface : env. 720 ha

Nombre de comptes cadastraux : 261

Nombre de parcelles : 6472

Date de création des anciennes AFP : 1982 (AFP Le Chatel) et 2004 (AFP du Plateau)

Mise en valeur des surfaces : pâturage par des ovins, bovins et équins

Contact : Mairie Le Chatel 04 79 64 24 80 ou secretariat@le-chatel.com

▼ Dauphiné libéré 4 juin 2012

LE CHÂTEL

Les deux associations foncières pastorales fusionnent et annoncent un gros chantier de nettoyage

L'assemblée générale des deux associations foncières pastorales (AFP) du Châtel s'est déroulée, vendredi, en mairie. Les présidents, Hervé Bochet pour l'AFP du Plateau et Albert Dupraz pour l'AFP du Châtel, ont présenté les activités de l'année et tiré un bilan financier positif.

Un chantier de grande ampleur s'annonce pour cet automne, avec le concours de la Communauté de communes Cœur de Maurienne, qui assurera une importante campagne de débroussaillage. Deux secteurs sont concernés : en aval du hameau de l'Echaillon, situé avant le chef-lieu, et sur les Granges, au-dessus du ha-

meau des Granges. « Un élèveur occupe actuellement ces parcelles de l'AFP, des espaces qui méritaient une plus large ouverture sur les paysages, assurait Hervé Bochet. Tous les alpages de l'AFP sont loués, l'ensemble des terrains étant pâturés par des moutons, des vaches, des chèvres et quelques chevaux ».

L'autre gros morceau de l'année a été la mise à jour des statuts des deux associations, et leur diffusion aux nombreux propriétaires. « Il faut souligner l'aide apportée par la municipalité, avec le concours efficace de la secrétaire de mairie », soulignait Hervé. L'assemblée générale extraor-

dinaire poursuivait la soirée, finalisant la fusion des deux AFP, approuvée à l'unanimité. « Chaque AFP avait les mêmes propriétaires concernés. Cette fusion est aussi une source d'économies et on retrouve les mêmes personnes dans les bureaux. L'AFP s'appelle désormais AFP des Alpagnes du Châtel » notait Hervé.

Sébastien Mailland-Rosset, en charge du suivi administratif et de l'animation des AFP à la Chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc, intervenait sur la mise en œuvre de cette fusion, qui sera suivie d'une validation des nouveaux statuts.

Cédric GRAND



la communauté de communes Cœur de Maurienne avait fait procéder, en 2006, à une campagne de débroussaillage, près du hameau de Saint-Jacques, à l'aide d'un engin de nettoyage spécifique à la pente.

PASTORALISME/Les associations foncières pastorales se dotent d'une fédération départementale.

Une FD pour les AFP

Vendredi 4 mai, une quinzaine d'Associations foncières pastorales de Savoie, des représentants du Conseil général, et de la Chambre d'agriculture se sont réunis à l'Hôtel du département pour l'assemblée générale constitutive de la Fédération départementale des AFP de Savoie (FDAFP73). Après un mot d'accueil de Lionel Mithieu (Vice président délégué du Conseil général en charge de l'agriculture et de la forêt, du développement urbain et des relations avec les agglomérations) et également de Patrice Deschamps, membre du bureau de la Chambre d'agriculture, l'assemblée générale constitutive a débuté par un rappel par Monique Bassi-Léger, sur l'historique ayant conduit à la volonté de création de la FDAFP73. Le début de l'aventure de la Fédération commence avec la création en 2007, lors des rencontres annuelles départementales des AFP, d'un groupe informel de président d'AFP. Dans un premier temps, il s'agit de mettre en place un mode de fonctionnement léger et peu contraignant. Mais des limites apparaissent rapidement aux yeux des membres du groupe des présidents.

Un regroupement de propriétaires

L'AFP est un regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics), reconnu établissement public, constitué sur un territoire agropastoral et accessoirement forestier, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué.

Gilles Vivet, président de séance et également président de l'AFP de Montfort, a ensuite fait présenter les autres points à l'ordre du jour avant leur mise au vote. Les adhérents de la Fédération départementale des AFP de Savoie accèderont à un socle de services comprenant : une rencontre annuelle individualisée avec un technicien, deux jours de formation sur les thèmes suivants : fonctionnement administratif, budget finances, convention de location, un travail de préparation à la transmission de la présidence d'une AFP, et enfin un accès à la plateforme internet et à la lettre semestrielle.



Face à une complexité foncière grandissante, au multi-usage et aux diverses pressions qui s'exercent sur l'espace montagnard, l'AFP constitue un outil unique pour la gestion intégrée de l'espace pastoral et forestier, mais aussi pour la gestion de l'eau, de l'environnement et de la fréquentation touristique.

ASSOCIATION

Création d'une Fédération des associations foncières pastorales



Maires, élus du conseil général et représentants de la Chambre d'agriculture lors de l'assemblée constitutive de la Fédération des AFP.

Pour exister institutionnellement

Un poids institutionnel restreint, une légitimité contestable (pas d'élection des membres du groupe des présidents) et une structuration juridique et administrative inexistante pour engager des démarches ou des actions transversales en dehors du champ d'action des deux partenaires : Chambre d'agriculture et Conseil général. La mobilisation des présidents se fait soit sur leurs fonds propres, soit sur le fond de leur AFP. C'est à partir de ce constat que le groupe des présidents a décidé d'aller plus loin et de creuser l'idée d'une structuration formalisée : l'idée d'une fédération sous forme d'association était née.

Pour faire quoi ?

L'objet de la fédération est de représenter l'ensemble des AFP autorisées de Savoie.

Ses missions :

- œuvrer pour l'intérêt commun des AFP et de leur territoire,
- Être une structure représentative auprès des interlocuteurs départementaux, régionaux, nationaux et européens,
- Apporter un appui auprès de ses membres pour tendre vers un meilleur fonctionnement dans une démarche de progrès et d'innovation.
- Être force de promotion, d'information et de cohésion pour ses membres et auprès de ses partenaires.

Dans les autres actions annuelles proposées citons l'établissement d'une charte partenariale entre les collectivités locales et l'AFP, une rencontre avec la chambre interdépartementale des notaires pour une simplification de la mise à jour des listings de propriétaires, une étude pour la négociation d'un contrat d'assurance globalisé, et des rencontres avec les institutions et organismes pour faire connaître la FDAFP et les AFP. La présentation des statuts a été l'occasion de rappeler la particularité la FDAFP d'être composée de membres actifs (les AFP) avec un rôle prépondérant et de membres associés (Conseil général, Chambre d'agriculture, Société d'économie alpestre de la Savoie, et collectivités) aussi bien au niveau de l'assemblée générale que du bureau. Le montant des cotisations a été fixé à 40 €/an.

Monique Bassi-Léger, présidente de la FDAFP73

Après un temps d'échange et de débat, statuts, actions 2012 et montant de l'adhésion 2012 ont été votés à l'unanimité. L'assemblée générale a ensuite procédé à l'élection du conseil d'administration de la Fédération qui s'est faite sans suspense puisque l'ensemble des membres actifs a été élu à l'unanimité. Dans la foulée, le conseil d'administration a ensuite procédé à l'élection du président, vice président et trésorier. C'est sans surprise Monique Bassi-Léger, Gilles Vivet et Guy Jacob qui ont été élus à l'unanimité respectivement présidente, vice-président et trésorier de la toute nouvelle association.

Sébastien Maillard

Terre des Savoie 31 mai 2012

Dauphiné libéré 24 mai 2012

Réunis en assemblée constitutive dans les locaux du conseil général de la Savoie, maires, élus du département et représentants de la Chambre d'agriculture viennent de porter, sur les fonds baptismaux, une nouvelle structure : la Fédération départementale des associations foncières pastorales autorisées. La Savoie compte à ce jour 40 associations foncières pastorales (AFP) et cinq sont en cours d'études. Avec un statut d'établissement public, une AFP est un regroupement de propriétaires de terrains constitué sur un territoire agropastoral et accessoirement forestier dans le but d'assurer sa mise en valeur et sa gestion. Face la complexité foncière, au multi-usage et aux diverses pressions s'exerçant sur l'espace montagnard, l'AFP se veut un outil pour la gestion de l'espace rural. La

première, l'AFP Cornet de Roselend a été créée en 1976. Avec environ 20 000 ha. L'idée d'une Fédération des AFP naît en 2007 autour d'un groupe informel de présidents d'AFP pour mettre en place un mode de fonctionnement en commun autour d'objectifs. La période 2007/2011 ayant permis de mesurer les avantages et les limites d'un tel regroupement, il a été décidé de réunir les AFP en une Fédération pour exister institutionnellement et administrativement auprès des interlocuteurs départementaux régionaux, nationaux et européens. Dans ses statuts la structure s'est fixée comme objectifs d'œuvrer pour l'intérêt commun, d'apporter son appui pour tendre vers un meilleur fonctionnement et enfin d'être force de promotion, d'information et de cohésion pour ses membres et auprès de ses partenaires.

VERSANT HAUTEVILLE/MONTRIGON Après plus de cinq mois de réunion

La commune renonce à créer une association foncière pastorale

Le projet n'aboutira pas. Après plus de cinq mois de réunion de travail et de discussion, la commune a abandonné son projet de voir se créer sur le versant d'Hauteville-Gondon, une association foncière pastorale (AFP).

La Ville encourageait la constitution d'une telle structure afin de réaliser des actions d'aménagement sur ce versant aujourd'hui morcelé et gagné par les zones boisées. L'objectif était, en regroupement les propriétaires, de mieux maîtriser le boisement spontané et anarchique, d'assurer une meilleure gestion du foncier pastoral ou encore de clarifier et simplifier les rapports entre propriétaires et agriculteurs. Mais les propriétaires n'ont semblé pas adhérer au projet.

Georges Trésallet :
« Trop d'opposants n'avaient pas l'esprit collectif »

Joint au téléphone, l'adjoint à l'agriculture, Georges Trésallet qui a piloté les nombreuses réunions pour créer l'AFP, s'est exprimé. « Il faut prendre le train quand il passe, peut être qu'à moyen ou long terme on s'apercevra que le paysage est refermé ! Trop d'opposants n'avaient pas l'esprit collectif, ils avaient qu'en tête que la commune leur prenne leur titre de propriété ». Du côté de l'association du versant Hauteville-Gondon/Montrigon, créée en parallèle pour défendre les intérêts des propriétaires fonciers du secteur, bien que pas opposé au projet, on se



Ce premier mai, l'association du versant Hauteville Gondon-Montrigon s'est réunie sur le terrain. Jean-Paul Baronnat (à droite) nouveau membre du bureau, avec ses collègues, visualisent le paysage qui se referme à Montrigon comme à Hauteville-Gondon.

demande s'il était vraiment opportun de créer une telle structure. « Le 25 avril s'est tenue dans les locaux des services techniques de la rue de Pinon une réunion de la commission de travail de l'AFP, raconte le président de l'association, Jean-Pascal Pichot. Après des échanges constructifs où des avis divergents ont été exprimés sur la problématique du débroussaillage, de l'agriculture en général, et sur les con-

traintes d'une AFP pour les propriétaires, un nouveau tour de table s'est avéré indispensable. Était-il opportun de mettre en place une AFP ? Face à une imposante majorité défavorable, Messieurs Alain Anxionnaz, Jean-Luc Crétier, Georges Trésallet, élus présents, ont annoncé l'arrêt du projet de création d'une AFP sur le versant. »

Désormais se pose la question du devenir de ce ver-

sant. Et pour la jeune association du versant Hauteville-Gondon/Montrigon, dont les adhésions sont en constantes augmentation, pas question de tout abandonner. « Nos démarches sont loin d'être terminées, pas plus d'ailleurs que l'objet de notre association est réalisé », a affirmé Jean-Pascal Pichot, bien décidé à continuer à oeuvrer dans l'intérêt commun des propriétaires « afin de réunir et diffuser les informations

REPÈRES

UNE AFP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

■ L'Association foncière pastorale est un regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics) constitué sur un périmètre agropastoral et forestier, dans le but d'assurer la mise en valeur et la gestion des parcelles incluses dans le périmètre constitué.

PROPRIÉTAIRES

■ L'association du versant Hauteville-Gondon/Montrigon a contacté la mairie pour obtenir le listing et les coordonnées des 900 propriétaires du secteur. « La commune a rejeté notre demande, elle n'était pas obligée », a annoncé le président, Jean-Pascal Pichot, lettre de Madame le maire à l'appui.

récoltées ».

« Nous nous pencherons sur les indispensables actions de déboisement et nous travaillerons avec les agriculteurs afin de valoriser les paysages (forêts, pâtures, prés vergers...). »

L'association pourrait être aussi le moteur d'actions qui devraient être menées de concert entre les propriétaires, les exploitants, les collectivités. « Une chose est certaine, l'association se veut avant tout, être source d'informations, de propositions, de construction de projets », a conclu le président.

René MICOL

▲ **Dauphiné libéré 9 mai 2012**

L'association foncière pastorale des Hauts d'Ugine se réjouit de son activité



Au micro, le président de l'AFP Georges Ajoux avec à sa droite, Hervé Gaymard, président du Conseil général.

L'association foncière pastorale (AFP) des Hauts d'Ugine a récemment tenu son assemblée générale, à la salle des fêtes du chef-lieu.

L'occasion pour le président de la structure, Georges Ajoux, de saluer la présence d'Hervé Gaymard, président du Conseil général et de le remercier pour l'aide apportée par le département à la refonte des statuts et à la desserte des hameaux "Mont Gombert" et "Les Culées-Le Suit".

Hervé Gaymard, a alors, à son tour, exprimé sa satisfaction de constater que

« l'AFP des Hauts d'Ugine est, en Savoie, une de celles qui fonctionnent bien », tout en donnant les informations utiles sur la filière bois.

Les remerciements d'usage se sont alors poursuivis en direction de Xavier Duthy (technicien ONF et maître d'œuvre de l'AFP), pour son intervention pour la survie de l'ONF et pour le projet 2013 d'une coupe à câble long sur Les Lanches du Nant Pugin.

Cette réunion-bilan a permis à M. Pépin, technicien à l'Office national de la chasse et de la faune sau-

vage, d'intervenir sur la réglementation des routes et des pistes forestières, quant à la fréquentation des différents usagers de véhicules à moteur et autres... Un thème sujet à débats.

Le bureau

Georges Ajoux (président), Pierre Métral (vice-président), André Porret (trésorier) et Élise Duc (secrétaire). Le vote du budget 2012 a été accepté avec 5 072 euros en fonctionnement et 104 579 euros en investissement.

O.L

▲ [Dauphiné libéré 12 mai 2012](#)

▼ [dauphine.com 17 mai 2012](#)

En Haute-Savoie

Une Association Foncière Pastorale en projet

L'assistance était très nombreuse samedi matin au gymnase intercommunal pour la réunion de concertation organisée par la municipalité, en vue de la création d'une association foncière pastorale (AFP). Un courrier a été adressé à 1 450 propriétaires à Abondance ; ceux séjournant à l'étranger ont bien sûr



été excusés.

En ouverture de séance, le maire Paul Girard Despraulex a présenté André Gay, technicien au service alpages, et précisé que cette démarche était initiée par la municipalité afin d'obtenir des subventions pour l'entretien des chemins. D'une superficie de 5 884 ha, la commune d'Abondance comprend 10 396 parcelles réparties sur 3 784 propriétaires.

Aucune obligation d'adhérer

« L'association foncière pastorale a été créée suite à la mise en place du plan pastoral territorial de la vallée d'Abondance et du pays de Gavot. La commune d'Abondance n'ayant pas d'association foncière pastorale s'est interrogée pour savoir quel outil elle pouvait mettre en place pour pouvoir élargir au plan pastoral territorial et avoir des aides financières pour mettre en valeur son patrimoine naturel et aussi agricole et forestier », a souligné André Gay.

Le groupe de travail mis en place a arrêté un périmètre provisoire, établi des statuts, un programme de travaux (provisoire) qui sont portés à la connaissance des propriétaires. Il leur sera aussi expliqué à quoi ils vont s'engager dans les mois à venir si l'association foncière pastorale arrive à son terme.

Les questions de l'assistance ont été très nombreuses, pertinentes parfois, et André Gay a apporté tous les éclairages attendus. Il faudra maintenant reprendre tous les questionnaires des propriétaires très passionnés, qui orienteront les futurs périmètres. « Nous ne forcerons personne à adhérer à cette association foncière pastorale », a conclu le maire, satisfait de cette rencontre de concertation.

par Bernard AUZOU le 17/04/2012

Actualité nationale—code des marchés publics

Le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics est paru au *Journal officiel* du 11 décembre 2011.

Il relève le seuil de dispense de procédure à 15 000 euros hors taxes des personnes soumises aux première et troisième parties du code, en garantissant, en dessous de ce seuil, le respect par l'acheteur public des principes fondamentaux de la commande publique.

Ainsi, il est demandé à l'acheteur public :

- de veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin ;
- de respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics ;
- et de ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

Un regard sur... l'AFP de Celliers

FICHE D'IDENTITÉ

Commune concernée par l'AFP : Celliers commune associée de La Léchère

Date de création : 2005

Surface de l'AFP : 1076 ha dont plus des 3/4 appartiennent aux collectivités (923 ha)

Nbr de propriétaires : 148 dont plus de la moitié n'habitent pas à Celliers

Présidente : Monique BASSI-LEGER depuis 2009.

FONCTIONNEMENT

L'Afp se réunit en assemblée générale une fois par an en général pendant l'été.

Le bureau se réunit 7 fois par an ; il est constitué :

- d'un membre désigné par la commune
- 6 membres élus

Temps bénévole passé par la présidente pour le fonctionnement de l'AFP : environ 1 journée par semaine.

COLLABORATION

La Communauté de Commune de la Vallée d'Aigueblanche participe activement au fonctionnement de l'AFP notamment en finançant une partie des travaux.

BUDGET

Le budget de fonctionnement se situe annuellement aux alentours de 2000 €, celui d'investissement se situe annuellement aux alentours de 18435 €.

TRAVAUX

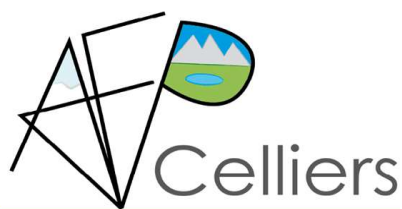
L'AFP depuis des années initie et/ou porte des travaux afin de maintenir et conforter l'activité pastorale. Principal projet pour la période 2009-2013 : installation d'une exploitation de vaches laitières en zone Beaufort avec rénovation de chalets, création de dessertes internes.

EXPLOITANTS

L'AFP s'occupe de la location des terrains. Elle contractualise sous forme de conventions pluriannuelles de pâturage avec 7 exploitations. Moutons, vaches laitières, allaitantes, chèvres et génisses pâturent le territoire de l'AFP.

RESSOURCES

Subventions : Conseil Général, Conseil Régional (PPT)
Partenariat : CCVA et commune
Loyers : 9400 € (dont 1700 € reversés aux propriétaires qui le souhaitent).



▲ Logo de l'AFP



▲ rénovation chalet de l'Arpettaz (crédit photo AFP Celliers)



▼ Création d'une desserte interne (crédit photo AFP Celliers)

OBJECTIFS DE L'AFP :
Maintenir un cadre de vie attractif pour les habitants en participant au maintien de la vie pastorale locale.

